

Ville de Saint-Honoré

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, que:

Le rôle triennal d'évaluation a été déposé le 11 septembre 2025 pour les exercices financiers 2026, 2027 et 2028. Conformément aux articles 73 et 75 de la Loi sur la fiscalité municipale, toute personne peut en prendre connaissance au bureau de la Ville de Saint-Honoré, au 3611 boul. Martel, Saint-Honoré.

Conformément à l'article 74, toute demande de révision doit être déposée avant le 1^{er} mai 2026, au moyen de la formule prescrite, sous peine de rejet, au bureau de la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay, 3110 boul. Martel, Saint-Honoré G0V 1L0. La demande de révision peut également être transmise par courrier recommandé au bureau de la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay.

**DONNÉ à Saint-Honoré ce quinzième jour de
septembre deux mille vingt-cinq.**



Stéphane Leclerc, CPA
Greffier-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, greffier-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la ville, le 15 septembre 2025, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15^{ième} jour de septembre 2025.

